

Règlement du jeu concours

Article 1 :

Structure organisatrice Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses en Normandie aussi appelée Léry-Poses en Normandie dont le siège social est situé Rue du souvenir Français - Centre sportif - 27740 POSES France; SIRET 200 002 962 000 13

organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 06-07-2019 00:01 au 21-07-2019 23:59. L'opération est intitulée : « Grand Jeu de l'été ». Cette opération est accessible via la page : <https://shakr.cc/25wij>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Léry-Poses en Normandie, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web ou la page Facebook.

Facebook : <https://www.facebook.com/Lery.Poses.en.Nomandie/>

Site Web : <http://www.lery-poses.fr/>

Léry-Poses en Normandie se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge et l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur ou la joueuse doit :

1. Disposer d'un compte Facebook ou se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://shakr.cc/25wij>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données (si connexion via profil facebook).
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :

Le joueur ou la joueuse peut jouer jusqu'à 5 fois par jour maximum et est invité à partager et parrainer d'autres joueur(se)s pour augmenter ses chances d'être tiré au sort.

Le jeu sera organisé du 06-07-2019 00:01 au 21-07-2019 23:59

Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu « » ayant validé leur participation au jeu nommé «Grand Jeu de l'été », ayant un formulaire de participation valide et respectant les conditions du Jeu Concours.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/25wij>

Article 4 : Sélection des gagnant(e)s

Un seul lot sera attribué par gagnant(e) (même nom et prénom, même adresse email).

TIRAGE

Joueur(se) N°1 = Un week-end en chalet sur le parc des loisirs de Lery-Poses en Normandie en moyenne saison avec activités illimitées (sauf biotropica) – Selon disponibilité – Lot reportable sur la saison 2020 - Valeur unitaire : 500 € TTC

Joueur(se) N°2 = Un week-end en roulotte à la base de loisirs de Lery-Poses en Normandie – toute saison : 135 € TTC

Joueur(se) N°3 - 5 = Un bon cadeau pour 1h de paddle pour 2 pers - Valeur unitaire : 30 € TTC

Joueur(se) N°6 - 8 = Un bon cadeau pour 1 session de Parcours Extreme pour 2 pers - Valeur unitaire : 20 € TTC

Joueur(se) N°9- 11 = Un bon cadeau pour 1h de téléski pour 2 pers - Valeur unitaire : 20 € TTC

Joueur(se) n° 12- 14= Un bon cadeau pour 1h de pédalos pour 2 pers - Valeur unitaire : 12 € TTC

Joueur(se) n°14 - 16 = Un bon cadeau pour un parcours mini-golf pour 2 pers. - Valeur unitaire : 7 € TTC

Joueur(se) n°17 - 20 = Un kit "Les cailloux de Louviers" - Valeur unitaire : 5 € TTC

VALEUR GLOBALE DES 20 LOTS : 922 € TTC

Les gagnant(e)s sont désignés par tirage au sort et validés après vérification de l'éligibilité de leur participation.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur dans un délai de 30 jours.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Le lot ne sera pas remis en jeux. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant ou la gagnante autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publique promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tous sites, médias ou supports affiliés, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnant(e)s devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante : 20 lots à gagner d'une valeur globale estimée à 922 €TTC

Les lots sont valables sur la période et les horaires d'ouverture de chaque structure partenaire. La date de validité des lots du parc des loisirs s'étend jusqu'au 30 septembre 2019.

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnant(e)s recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 30 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnant(e)s. Les lots seront à récupérer à une adresse définie par l'organisateur. En cas de non récupération des lots dans un délai de 2 mois, ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Grand Jeu de l'été » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet.
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu.
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication.
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée.
5. des problèmes d'acheminement.
6. du fonctionnement de tout logiciel
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
9. de toute indisponibilité et/ou défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://shakr.cc/25wjj> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie le «Jeu concours de l'été» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnant(e)s. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. L'utilisation d'outils automatiques pour la participation au jeu concours est formellement interdite. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération.

L'association organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur ou de la joueuse. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur ou de la joueuse.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur. Il vous sera communiqué par mail et est disponible lors du formulaire d'inscription.

Article 9 : Données personnelles

Les photos présentes sur Facebook dans le cadre ce jeu concours sont non contractuelles.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueur(se)s doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnant(e)ss et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur ou la joueuse pourra également solliciter son

inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueur(se)s disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Les données sont collectées dans le cadre du jeux concours, et en cas d'accord de votre part pour la réception de newsletter et communiqués à but informatif, marketing et commercial du de Léry-Poses en Normandie et/ou de ses partenaires. Les données seront conservées sur une période de 3 ans avant d'être archivé en cas de non renouvellement ou d'échange entre l'organisateur et le participant.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Lery-Poses en Normandie
Centre sportif
Rue du souvenir français
27440 POSES

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit de ROUEN, auquel compétence exclusive est attribuée.